

## Commission de Délégation des Services Publics de Castillon-la-Bataille

# Rapport sur le choix du délégataire de la fourrière automobile 2025-2027

---

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 novembre à 16 heures, la Commission de Délégation des Services Publics de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 24 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : Florence JOST, Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Pierre MEUNIER,

**Etaient absents excusés** : Fernand ESCALIER, Jean-Luc BELLEINGUER, Patrick TRACHET

---

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres de la commission, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

---

M. le Maire rappelle les étapes de la procédure pour choisir un délégataire de la fourrière municipale :

- Délibération du 30 septembre 2024 : Choix du mode de gestion : délégation de service public.
- Du 4 octobre au 4 novembre 2024 : Publication d'un appel d'offre sur les supports suivants : Le Résistant, Journal Officiel de l'Union Européenne, Demat-ampa.fr, et envoi d'un courrier d'information à toutes les entreprises disposant d'un agrément pour exercer les missions de fourrière sur le territoire de la Gironde.

M. le Maire indique qu'il s'agit désormais pour la Commission d'analyser les candidatures, puis les offres ; et d'émettre un avis qui sera soumis au Conseil Municipal ; lequel choisira le délégataire.

M le Maire désigne MELANIE GEBHART et REMI SERAIN pour participer à la commission avec voix consultative, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation, conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Analyse des candidatures :**

2 offres ont été reçues :

Entreprise 1 : AGLD

Entreprise 2 : Aquitaine dépannage service

La Commission remarque que toutes les candidatures sont recevables; et dresse la liste des candidats

admis à présenter une offre

Entreprise 1 : AGLD

Entreprise 2 : Aquitaine dépannage service

**Analyse des offres :**

La Commission établi un tableau de classement des offres en fonction des critères de choix définis dans le Règlement de la Consultation :

Critère	Pondération	Entreprise 1 AGLD	Entreprise 2 : ADS
Moyens mis en œuvre pour respecter les délais d'intervention	35%	35	20
Facilité d'accès pour les usagers :	25%	25	15
Prix :	20%	10	20
Performances en matière de protection de l'environnement :	10%	0	0
Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté :	10%	0	0
TOTAL	100%	70%	55%
Classement	-	1	2

Au vu de ce classement, la CDSP émet l'avis suivant :

- Accepter l'offre de la société AGLD et soumet son choix au Conseil Municipal et transmet le présent rapport de la commission.

Les membres de la Commission de Délégation des Services Publics : [signatures]

  
Jacques BRETHER



R. JOST

J. BOUTIER

  
G. NEUNIER.

Fin de la séance à 17h00